Gîte des Vosges : La pétition que vous devez signer

20/08/2008 à 10h30

Le procès de Fanny Truchelut aura lieu le 3 septembre 2008.

Vous avez sûrement en mémoire l'histoire de Fanny et du gîte des Vosges. En 2006, Fanny, propriétaire du gîte, avait refusé que des femmes voilées lui imposent leur fichu dans les parties communes de son établissement. La cliente, une militante pro-islamiste, avait décampé et porté plainte. Le MRAP et autres milices avaient rappliqué aussitôt. Rappel en image :

Le site Riposte Laïque, qui l'a longuement soutenue dans ses démêlés avec la justice *(citons également le soutien de Philippe de Villiers qui lui a fourni un avocat)* appelle à signer une pétition pour que Fanny soit relaxée. Ne vous y soustrayez pas.

Lire l'article et signer en bas de page